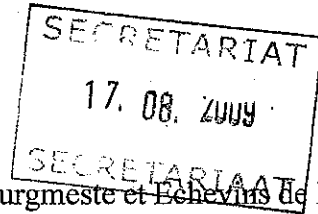


B99



A Messieurs les Bourgmeste et Echevins de la  
Commune de Molenbeek-Saint-Jean  
Rue du Comte de Flandre, 20  
B - 1080 - BRUXELLES

Molenbeek-Saint-Jean, le 14 août 2009

Concerne: Stationnement sur le territoire de notre Commune

Messieurs les Bourgmestre et Echevins,

Je vous fait part du problème suivant qu'une personne m'a soumis concernant la carte de stationnement.

Il s'agit d'une société établie depuis plus d'un siècle à Molenbeek-Saint-Jean, mais dont les personnes qui y travaillent ne sont plus domiciliées dans notre commune.

Les renseignements qui leur ont été communiqués relatifs au tarif de stationnement sont les suivants:

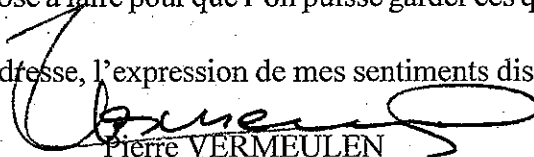
-les 2 premiers véhicules: 300,00€ par véhicule; le 3<sup>ème</sup> véhicule et suivants: 600,00€ par véhicule.

Pour les 3 premiers véhicules, ont arrive donc à un montant de 1.200,00€ par an. Ce montant me paraît exorbitant, tenant compte des taxes de toute nature qui frappent déjà les personnes et les sociétés.

Ne risque-t-on pas si un tel tarif est appliqué, à voir les dernières sociétés établies sur le territoire de notre Commune, quitter celle-ci pour des "cieux plus cléments".

Je croi s personnellement qu'il y a quelque chose à faire pour que l'on puisse garder ces quelques "anciennes maisons" chez nous.

Dans l'attente de pouvoir vous lire, je vous adresse, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre VERMEULEN  
Bld Edmond Machtens, 57/17  
B - 1080 - BRUXELLES